

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept et le trente juin, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

Présents : Mmes et MM. THOREL Gilles, BOUCHEZ Christel, AGEORGES Benoit, POTTIEZ Bruno, LOOSEN Chantal, COQUEMPOT Bruno, SOHIER Isabelle, MESER Delphine, CAMUS Lydie, HANNEBICQ Nicolas, PRUVOST Francis, BLANQUART Alain

Absents représentés : DERAEDT Didier par THOREL Gilles
ALBA Jocelyne par BOUCHEZ Christel

Secrétaire de séance : COQUEMPOT Bruno

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation

Remerciements

- De la famille CLABAUX pour les fleurs offertes lors du décès de Mme CLABAUX Marie Hélène
- De l'APEI pour la subvention accordée

ELECTIONS SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

La circulaire ministérielle du 12 juin 2017 nous précise les modalités de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants qui constitueront avec les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral du Pas-de-Calais convoqués le dimanche 24 septembre 2017 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs. Le nombre de délégués et de suppléants à élire est de 6 au total, composé alternativement d'un conseiller de chaque sexe. Désignation d'un secrétaire : HANNEBICQ Nicolas. Le bureau est présidé par M. le Maire et comprend les 2 conseillers les plus âgés et les 2 plus jeunes : PRUVOST Francis, COQUEMPOT Bruno, CAMUS Lydie et MESER Delphine. Après vote, la liste élue (14 voix pour) porte le nom : Les Campagnards et se compose de :

- MESER Delphine
- HANNEBICQ Nicolas
- SOHIER Isabelle
- POTTIEZ Bruno
- BOUCHEZ Christel
- AGEORGES Benoit

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CAPSO - COMPETENCE TRANSPORT

Depuis sa création au 1er janvier 2017, la CAPSO est compétente pour l'organisation de la mobilité dans son ressort territorial. Cette compétence s'exerce pour l'organisation des transports scolaires et « commerciaux » dès lors que les points de montée et de descente se situent sur notre territoire. C'est dans ce cadre que, les services communautaires et départementaux travaillent pour organiser le transfert de la compétence du Département à la CAPSO pour les communes relevant auparavant de sa compétence (communes des anciennes communautés de communes). Plusieurs dispositions pour les transports scolaires et « commerciaux » sont prévues en plus de ceux existants actuellement. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

RYTHMES SCOLAIRES

Suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, il convient de décider si le retour à la semaine de 4 jours d'école aura lieu ou non à la rentrée de septembre 2017. M. le Maire informe les conseillers que lors du conseil d'école de la veille il a été souhaité ce retour à 4 jours. Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention l'a voté en ce sens. Il est demandé ce que devient le poste créé à l'époque pour les rythmes scolaires, M. le Maire explique que l'agent sera en partie sur un poste d'ATSEM (suite à l'ouverture de classe) puis affectée au service cantine/garderie. Sa fiche de poste en sera modifiée.

Il est envisagé de mettre en place un service de garderie le mercredi matin suite à cela, si la demande se fait ressentir par les familles.

Un conseiller demande des explications sur le renvoi du service cantine/garderie d'un élève. L'adjointe aux affaires scolaires s'en explique. A la question faut-il reconduire le système de permis de bonne conduite à la rentrée de septembre le conseil municipal vote à 13 voix pour et 1 contre.

DIVERS

- Caution salle polyvalente : actuellement le montant de la caution est de 100 € pour les campagnards et 200 € pour les non campagnards. Cette somme est déduite de la facture finale si la salle est rendue sans soucis, mais est encaissée et non déduite de la facture en cas de problème. Suite aux divers problèmes ayant eu lieu à la salle polyvalente, il est demandé d'augmenter le montant de cette caution. Il est voté à l'unanimité de fixer le montant de la caution pour tous les locataires à 1 000 €.
- L'article 73961 du chapitre 014 en Dépenses de Fonctionnement que l'on utilisait pour payer les apports en déchetterie n'existe plus. Il faut donc basculer la somme de 100€ mis sur ce compte lors de l'élaboration du budget au compte 6042 du chapitre 011 toujours en Dépenses de fonctionnement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Il est demandé au conseil municipal de modifier le tarif de garderie, actuellement à 0.60€ la présence (depuis 2008). Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour fixer le tarif à 1€ la présence à compter de la rentrée scolaire de septembre.
- M. le Maire fait le point sur les montants des dotations

- Un promoteur nous fait part de sa volonté d'acquérir une parcelle de 20 473m² située rue de la Motte du Moulin avec pour objectif d'y construire une dizaine de maisons. Or, un arrêté a été pris interdisant les travaux de traversée de rues pendant 5 ans suite à la réfection de la voirie. Il est décidé à l'unanimité d'accorder à ce promoteur l'autorisation d'effectuer un maximum 2 tranchées. Dans le cas ou plus de 2 tranchées seront faites, il devra réfectionner la partie de voirie concernée à ses frais.
- Point sur les travaux :
 - Les travaux à la salle polyvalente sont en attente suite à la notification de refus de la DETR
 - Rue Baude : quelques finitions restent à effectuer
 - Rue Motte du Moulin : les travaux doivent commencer le lundi 3 juillet
- Une conseillère demande s'il ne serait pas possible d'enlever les cabanes en tôle situées sur le terrain de foot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance,



Bruno COQUEMPOT

Le Maire,



Gilles THOREL



Handwritten signatures of council members, including one clearly legible as "SOHIER".